

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2018

### OBJET : *résumé des débats*

L'an deux mil dix-huit, le 19 février à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, dans la salle du conseil municipal, à Monnières, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT.

#### Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Xavier BONNET M. Jean-Pierre BOUILLANT Mme Marcelle CHAPEAU M. Claude CESBRON M. Benoît COUTEAU M. François GUILLOT Mme Martine LEGEAL M. Benoist PAYEN M. Aymar RIVALLIN Mme Josette SCOUARNEC M. Albert MECHINEAU	M. Thierry AGASSE M. Patrick M. René BARON Mme Nathalie, M. Maurice Mme Anne M. Paul CORBET Mme Nicole M. Stéphane MABIT M. Jean-Pierre M. Jérôme M. Jean-Marie M. Alain SABOURIN

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
Mme Michèle LE STER	

#### Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Joël BASQUIN M. Jean-Guy CORNU M. Jean-Paul LOYER Mme Janik RIVIERE	Mme Laurence M. Pierre-André

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
Mme Marie SLIWINSKI M. Rodolphe AMAILLAND	

#### Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
Mme Janik RIVIERE donne pouvoir à Mme Martine LEGEAL M. Jean-Guy CORNU donne pouvoir à ?	M. Pierre-André PERROUIN donne pouvoir à M. Patrick BALEYDIER
Commune de Vertou	
M. Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à M. François GUILLOT Mme Marie SLIWINSKI donne pouvoir à Mme Michèle LE STER	

#### Assistaient au titre des services :

Mmes Lydie HERAULT VISSET et Christelle GUIHERY

**Date de convocation :** 13 février 2018

**Nombre de membres :** 49 en exercice (39 titulaires et 10 suppléants) : 25 présents

30 votants (dont 5 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 28 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 30 votants

## **1- Débat d'orientations budgétaires 2018**

En conséquence, les membres du comité syndical prennent acte du débat d'orientation budgétaire 2018 qui s'est tenu sur la base d'un rapport présentant ces orientations, joint à la présente délibération.

## **2- Protection sociale complémentaire prévoyance**

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de :

- se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le centre de gestion en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.
- prendre acte qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion à compter du 1er janvier 2019.

## **3- Musée : demande de subvention DETR pour les travaux d'accessibilité**

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, décident :

- d'autoriser le Président à solliciter la demande de subvention dans le cadre de la DETR,
- de valider le plan de financement.

## **4- Convention de partenariat avec la Fédération des Vins de Nantes**

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, décident de valider les seuils de facturation, permettant la mise à jour des Conditions Générales de Vente des visites du Musée du Vignoble Nantais.

## **5- Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux du musée et l'aménagement du local de réserves**

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, décident :

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018,
- et d'attribuer le marché à VERIFICA pour un montant de 34 650 € TTC, sur proposition de la commission d'attribution.

## **6- Mission de Conseil en énergie partagé en Pays du Vignoble Nantais - Demande de subvention FEADER 3ème année**

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle SCoT-Pays, décident :

- de valider le budget et le plan de financement prévisionnels de la mission de Conseil en énergie partagé, pour la 3ème année (novembre 2017 – octobre 2018),
- d'autoriser le Président :
- à solliciter pour cette troisième année de mission, une subvention FEADER au titre de la fiche action « rénovation énergétique du patrimoine (bâtiments) public » du programme Leader 2014-2020 ;
- et à signer les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette demande d'aide : dossier de demande d'aide, convention et ses éventuels avenants, dossier de demande de paiement, ainsi que les annexes à ces documents.



Pour visa

Le Président

François GUILLOT